

HotelGastro365 est un programme de qualification de base d'une année destiné adultes migrants, aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion professionnelle souhaitant intégrer l'hôtellerie-restauration. Les participantes et participants bénéficient d'un contrat de travail pratique sur le premier marché du travail et combinent 80 % d'activité en entreprise avec 20 % de cours de langue et de formation professionnelle. Le programme favorise une intégration durable sur le premier marché du travail et offre la possibilité d'obtenir un emploi à long terme dans l'hôtellerie-restauration. Il est gratuit pour les participantes et participants : la première phase de qualification est financée par les cantons et les autorités, la seconde par la branche et la CCNT.

HotelGastro 365

Qu'est-ce que HotelGastro365 ?

HotelGastro365 est une initiative de la branche de l'hôtellerie-restauration qui favorise l'intégration durable adultes migrants, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle sur le premier marché du travail. Grâce au lien entre les mesures d'intégration mises en place par les cantons et l'engagement de la branche, nous facilitons une insertion durable sur le premier marché du travail et contribuons ainsi à l'autonomie économique des participantes et participants.

Les participantes et participants bénéficient d'un contrat de travail pratique sur le premier marché du travail. En parallèle, ils suivent régulièrement des cours de langue et de formation professionnelle. Le programme dure une année et comprend 80 % d'activité pratique en entreprise et 20 % d'enseignement.

À qui s'adresse le programme ?

Cette année de qualification s'adresse aux personnes adultes qui ne disposent pas d'une formation postobligatoire et qui souhaitent acquérir une autonomie financière durable, sans dépendre de l'aide sociale à moyen et à long terme. Elle leur offre également la possibilité de décrocher un emploi durable dans l'hôtellerie ou la restauration.

Participation en tant qu'entreprise partenaire, organisme d'intégration, canton ou autorité

Vous trouverez toutes les informations relatives à la participation directement sur notre site internet hotelgastro.ch/HotelGastro365. Nous nous ferons également un plaisir de convenir d'un entretien personnel avec vous.

Pourquoi le programme est-il structuré en deux phases et deux niveaux ?

Les dispositions légales imposent une répartition en deux phases. Durant le premier niveau de qualification, les pouvoirs publics financent le parcours de formation et assurent les moyens de subsistance de la personne concernée (AI, aide sociale ou AC). Lors du deuxième niveau de qualification, la participante ou le participant perçoit un salaire versé par l'entreprise partenaire, tandis que les coûts de formation sont pris en charge par le CCNT. La participation à cette deuxième phase est soumise à une condition : l'entreprise partenaire doit obligatoirement être soumise à la CCNT.

Combien coûte le programme ?

Le programme est gratuit pour les participantes et participants. Une fois la première phase de qualification terminée, la participante ou le participant perçoit, jusqu'à la fin du programme, le salaire minimum prévu par la CCNT.

Les cantons et les autorités sont responsables du financement du premier niveau de qualification. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur le site hotelgastro.ch/HotelGastro365.

La branche finance la deuxième phase de qualification en prenant en charge les frais de formation ainsi que le versement du salaire minimum.

Informations complémentaires

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse info@hotelgastro.ch ou à consulter notre site internet <https://hotelgastro.ch/fr/>. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

